

VOUS CHERCHEZ UN MÉDECIN ? LE VÔTRE N'EST PAS DISPONIBLE ?

La cabine de téléconsultation de Saint-Julien-sur-Reyssouze est là pour vous

Pour vous faciliter l'accès aux soins et vous permettre d'obtenir un rendez-vous médical rapidement, le Département de l'Ain, la Préfecture, Grand Bourg Agglomération et Saint-Julien-sur-Reyssouze mettent à votre disposition une cabine de télé médecine. En lien direct avec un médecin qui prend le temps d'échanger avec vous, et grâce aux différents instruments médicaux et capteurs, elle permet d'établir un diagnostic médical et donne lieu, si besoin, à une ordonnance.

Maison médicale

115 rue de la Gare

01560 St-Julien-sur-Reyssouze

09 75 78 48 24

www.teleconsultation.ain.fr

GRAND
BOURG
AGGLOMÉRATION

Saint-Julien
sur-Reyssouze

PRÉFÈTE
DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

01
AIN
le Département

Comment ça marche ?



Prendre rendez-vous

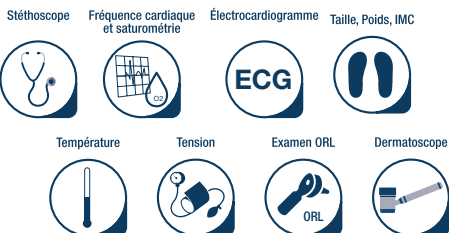
- **Via le site internet :**
www.jetrouveunmedecin.fr
*Créer un compte sur www.jetrouveunmedecin.fr
Une empreinte de carte bancaire vous sera demandée pour valider le rendez-vous (Le tarif est identique à une consultation classique chez le médecin, sans aucun surcoût. Vous ne serez débité qu'après la consultation). La téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie et votre mutuelle.*
- **Aide possible par la personne référente :**
09 75 78 48 24
- **Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 h à l'avance**
- **Consultations :** du lundi au samedi (sauf le jeudi)
- **Ouvert à tous, quelque soit votre lieu d'habitation**
- **Âge minimum :** 14 ans, accompagné d'un représentant légal



Pourquoi téléconsulter?

La majorité des pathologies peuvent être prises en charge en cabine de téléconsultation :

- états fébriles
- rhinopharyngites
- toux
- rhinites
- otites
- angines
- infections urinaires
- renouvellement d'ordonnance
- ...



Pendant la téléconsultation

- Sur place, une personne référente vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement.
- La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- À chaque passage, la cabine est désinfectée, selon un protocole d'hygiène strict.

97,2%

des patients sont satisfaits du service proposé

 **Infos pratiques**

Plus d'informations sur
www.teleconsultation.ain.fr